

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 5 février 2026
<u>Date de convocation</u> 30 janvier 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 53 Pouvoirs : 7 Votants : 60 <u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 10 FEV. 2026	Le cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BALLON Michèle ; BARDIN Franck ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présents en tant que suppléants</u> : THIBAUT Pierre-Léon (pour APPERT Catherine) ; PETIT Catherine (pour GUILLOCHIN Katia) ; DURAND Gérard (pour ROGER Nathalie) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra (pouvoir à LADAME Julian) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine) ; LECERF Lionel (pouvoir à LASNE Hervé) ; LE FEUVRIER Patricia ; MADEC Boris ; MELOT Michel ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre) ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick). <u>Absents</u> : BALLOT Jean-Philippe ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LE CHERBONNIER Louis ; MESSENGER Brigitte ; SCHNEIDER Xavier ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2026-010	Soumission des clôtures à déclaration préalable

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.421-4 et R.421-12 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) approuvé le 5 février 2026 ;
Considérant que le PLUi-H prévoit dans son règlement des règles relatives aux clôtures ;



Considérant que les clôtures sont des éléments essentiels du paysage urbain et rural ;
Considérant qu'il est dès lors essentiel de réaliser un contrôle à priori des clôtures projetées ;
Considérant qu'en application de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire peut décider de soumettre les travaux d'édification d'une clôture à déclaration préalable sur son territoire ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme logement du 26 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire de Terres d'Argentan interco.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.